PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURES

SÉANCE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Mûres, se sont réunis à 19h30 en la bibliothèque de Mûres, sous la présidence de Monsieur David DUBOSSON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Daniel BALBO, Jean Paul BERTHOD, Emmanuel BOUVIER, Jennifer DOMINGUES, David DUBOSSON, Etienne DENIGER, Thomas JACQUET, Florence HERITIER DAVIET, Christelle PIOT-MEINDER, Adeline MULOT, Delphine POLLIER, Julie ROUPIOZ

ETAIENT EXCUSES :
Geoffrey PROUILLET

POUVOIRS DONNES :
Marlène BOULEN pour Daniel BALBO
Pascal PETRINI pour David DUBOSSON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Florence HERITIER DAVIET

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	15
Présents	12

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Les Conseillers Municipaux ne s'opposent pas au vote à main levée lors de cette séance.

PERSONNEL :

- Recrutement d'un vacataire du 1er octobre au 31 décembre 2025 : prolongement du contrat de Christine VERRON.
- Modification du contrat de travail d'Emilie au 01/09/2025 qui passe à 25h98/semaine en remplacement d'un agent démissionnaire au 30/08/2025 (poste qui était à 22h55).

Adopté à l'unanimité

FINANCES :

- Décision modificative d'un montant de 500 € du compte 65541 au compte 681.

Adopté à l'unanimité

DIVERS :

GRAND ANNECY :

Convention de délégation de gestion relative aux aménagements cyclables :

- Cette piste cyclable traversera la commune en longeant (plus ou moins) la route départementale. Le tracé définitif n'est pas connu. L'entretien courant et la sécurité de cette piste sera à la charge de la commune. Le coût d'aménagement supporté par le Grand Annecy est estimé à 1,4 million d'euros.

RLPI et convention relative aux modalités d'exercice de la police de la publicité :

- Le règlement de la publicité est lié au PLUI-HMB et se met en place sur le territoire.

Convention de mise à disposition d'électricité pour l'exploitation du service Vélonecy 60 minutes :

- Une convention est signée entre la commune et la société Fifteen (l'exploitant) pour la gestion de la borne électrique de recharge des Vélonecy. Cette borne sera installée à Faraudet (vers les services techniques). Les travaux seront supportés par Fifteen. La consommation électricique est également supporté par l'exploitant (soit au réel si compteur, sinon par forfait de 350€ annuel).

Ces points sont adoptés à l'unanimité

TRAVAUX :

- Devis de marquage au sol pour les arrêts de cars scolaires (à l'Aillou) et ligne régulière (à Longeray et l'Aillou) et passages piétons entre le chef-lieu et ces arrêts. Pour un coût de 3864.60€ TTC, dont nous espérons une prise en charge du Grand Annecy.

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance.

La secrétaire de séance

Florence HERITIER DAVIET

Le Maire

David DUBOSSON

MAIRIE DE MURES (Hte SAVOIE)